



La Chaux, le 29 mai 2017

Municipalité de La Chaux

AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX

Préavis municipal N° 11/2016-2021 concernant les comptes communaux 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales et notamment de l'art. 93 de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son préavis sur les comptes 2016.

Ceux-ci présentent un montant de

- **recettes** CHF 1'976'167.93
- **dépenses** CHF 2'053'132.09
- **pour un excédent de charges de** CHF 76'964.16

Des dépenses extraordinaires pour un total de Fr. 51'000.- non budgétisées, telles qu'annoncées au Conseil général du 23 mars dernier, expliquent en partie le résultat négatif de l'exercice 2016. Ces dépenses concernent le PPA En Vigny Fr. 20'000.- ; les frais de notaire suite aux aménagements routiers Fr. 20'000.- et le chauffage du bâtiment de l'auberge Fr. 11'000.-.

Notons tout de même que le déficit budgétisé, plus la demande de budget complémentaire, totalisent un déficit présumé de Fr. 192'936.45.

Par souci de clarté, nous n'avons pas voulu recourir aux comptes de réserves pour équilibrer l'exercice.

1. Administration générale

Le total des charges de Fr. 324'998.60 est légèrement inférieur à l'année précédente.

2. Finances

Les rentrées d'impôts sont légèrement supérieures à 2015, mais ne permettent pas d'envisager de changements. La prudence doit rester de mise avec l'éternelle incertitude de monde financier et de l'emploi.

Service financier

Bien que le taux d'intérêt soit figé pour quelques années avec des coûts plutôt à la baisse, nous ne maîtrisons pas les retours de la péréquation.

3. Domaines et bâtiments

Bien que les rentrées de loyers soient stables, les frais d'entretien ont passablement augmenté pour cet exercice, que ce soit en forêt ou dans nos bâtiments et comme ces frais sont payés avec les liquidités de la bourse communale, sans recourir à l'emprunt, ils sont directement affectés à l'exercice et représentent une augmentation de charge Fr. 45'848,56

4. Travaux

Une très importante diminution de frais d'honoraires principalement pour les travaux d'urbanisme (PGA, PPA, etc.) ainsi que la baisse des coûts pour les ordures ménagères, explique la diminution des charges de Fr. 29'886.61.

5. Instruction publique et cultes

Ce poste est relativement stable et représente une diminution de charges de Fr. 3'335.63.

6. Police

Poste stable depuis de nombreuses années.

7. Sécurité sociale

L'incessante augmentation des coûts pour le social, fait plus que jamais partie d'une part importante de charges qu'il nous incombe d'assumer. Jusqu'à quand...

L'augmentation des charges pour 2016 se monte à Fr. 73'402,26.

8. Services Industriels

Ce poste qui doit être équilibré, présente une différence de charges et de revenus à la baisse pour Fr. 22'248.40, sans aucune influence sur l'exercice.

Annexe : Comptes 2016 de l'Entente intercommunale de la STEP, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Grancy

Les comptes des groupements de communes doivent être annexé au préavis sur les comptes.

Conclusions

Il est à noter que l'exercice 2016 et à cheval sur deux législatures.

Les emprunts ont été régulièrement amortis.

D'une manière générale, les imprévisibles dépenses et la croissance de certains frais nous obligent à une certaine vigilance il va de soi que certains dépassements de crédits budgétaires doivent être mieux maîtrisés. Il est certain que nous ne pourrions assumer des déficits importants plusieurs années de suite.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général

- Vu le préavis municipal N° 11/2016-2021 concernant les comptes communaux 2016,

- Oui le rapport de la commission de Gestion et des Finances désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

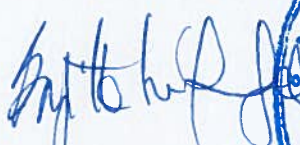
- D'adopter les comptes communaux 2016 qui présentent un excédent de charges de Fr. 76'964.16.

Adopté en séance de Municipalité du 29 mai 2017

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Municipal des Finances

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Brigitte Dufour



La Secrétaire :



Thérèse Boffa

Annexes :

- comptes et bilan 2016
- comptes de l'Entente intercommunale de la STEP, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Grancy, pour information